

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale d'une modification de la remise en état de la carrière située sur le territoire de la commune d'Athis présentée par la société MORONI

Objet de la consultation :

En application des dispositions du Code de l'environnement et notamment les articles L.123-19 et suivants, R.123-8 et R.123-46, **une participation du public par voie électronique est ouverte du lundi 27 décembre 2021 au mardi 25 janvier 2022 inclus**, sur la demande présentée par la société Entreprise Charles MORONI, dont le siège social est situé 60 boulevard du Val-de-Vesie prolongé 51 100 Saint-Léonard, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de modifier la remise en état de la carrière située sur le territoire de la commune d'Athis. La consultation concerne également les communes d'Ay-Champagne, Cherville, Cordé-sur-Marne, Jâlons, Plivot, Tours-sur-Marne et Les Istres-et-Bury.

Modalités de la consultation :

Le dossier mis à disposition du public pourra être consulté et, les observations et propositions du public pourront être déposées sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <https://www.marne.gouv.fr>  
Le dossier de consultation est également, à la demande, mis à disposition du public sur support papier à l'adresse suivante : DDT 51 – Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – 51 000 Châlons-en-Champagne.

Pendant toute la durée de la participation au public, vous pouvez adresser vos observations ou questions à l'adresse mail suivante : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr) ou sous format papier à : DDT 51 – Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60 554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex durant toute la durée de la consultation soit du lundi 27 décembre 2021 au mardi 25 janvier 2022.

A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et mise en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus pendant une durée minimale de trois mois.

Châlons-en-Champagne le 1<sup>er</sup> décembre 2021

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de cellule  
signé : Vincent ROGER**